Zeitschrift: Le pays du dimanche

Herausgeber: Le pays du dimanche

Band: 3 (1900)

Heft: 114

Artikel: Ça et là

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-249773

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

sang dans l'urine et un léger tympanisme, cet officier ne présenta pas le moindre trouble mor-

Un soldat a l'estomac traversé. Il n'en éprouve aucun inconvénient et continue à manger comme d'habitude.

A Maggersfontein, un highlander est blessé au cou. La balle entre derrière la clavicule gauche et sort à deux centimètres de la crète illiaque droite. Dans ce cas, la balle a dù traverser les poumons. l'abdomen, le bassin et finalement l'os iliaque, de façon que le corps a été littéralement transpercé de haut en bas et de part en part. Le blesse n'a eu d'autres malaises que quelques douleurs de ventre pendant les six premiers jours.

Avis industriels et commerciaux

Fausse monnaie. - Depuis plus d'une semaine, il circule à Bâle une assez grande quantité de pièces de deux francs fausses à l'effigie de la République française et portant la date de 1887. Ces pièces, fabriquées en Allemagne à ce que l'on croit - font donc leur entrée en Suisse actuellement. Il est bon que chacun soit averti, au sud comme au nord. Bien imitées, jolies d'aspect, elles sonnent sourdement.

Couronnes pour les montres à destination française. - L'administration française des médailles et monnaies, a autorisé d'employer pour les boites d'argent, des couronnes de remontoir en cuivre plaqué or. à la condition qu'elles portent l'insculpation du mot métal. On a prétendu que cette autorisation n'est consentie qu'en faveur des fabricants d'horlogerie français. C'est une erreur : elle s'applique aux montres de fabrication étrangère.

Un exploiteur. — La Chambre cantonale des mécaniciens suisses met ces derniers en garde contre un étranger en séjour en Suisse actuellement, qui demande toutes sortes de renseignements, plans de machines. d'installations de fabriques d'horlogerie, dans le seul but de faire une tentative d'introduction de la fabrication horlogère dans un pays de l'Extrême Orient. Les fabricants d'horlogerie qui reçoivent des demandes de montres de la même personne, feront bien d'imiter les commerçants, qui ne traitent avec l'Orient que par l'intermédiaire de maisons européennes, seul moyen de tenir les prix de vente.

Nouvelle Galles du Sud. - Actuellement, il n'est perçu aucun droit sur l'horlogerie dans la Nouvelle Gal'es du Sud. On annonce, de source autorisée, qu'il est probable que ce régime changera dans le courant de l'année pro-chame et qu'un droit ad valorem de 20% est à prévoir.

Droits d'entrée sur l'horlogerie en Suède. — On apprend de source autorisée que la direction générale des douanes de Suède a décidé que les montres à boîtes en métal autre que l'or, qui paient 50 öre (70 centimes) par pièce, à l'entrée, devront, si leurs boîtes sont recouvertes d'une mince pellicule d'or, payer désormais le même droit que les montres or. soit une couronne (fr. 1.40).

Exposition universelle de Paris, en 1900. — Il résulte d'un communiqué du commissaire général, que les exposants des classes

de la bijouterie et de l'horlogerie, devront se tenir prèts à expédier leurs produits pour le 25 mars, date donnée dans la circulaire qu'ils ont reçue.

Aucun retard dans les bâtiments ou dans l'aménagement du salon de l'horlogerie et de la bijouterie n'est prévu et tout devra être installé pour le 15 avril, jour de l'ouverture de l'exposition. On prévoit que l'installation pourra se faire dès le 1 er avril.

Echange de la messagerie avec la Russie. - Les envois à destination de la Russie qui sont admis comme colis postaux doivent à l'avenir être expédiés sans exception comme colis postaux.

En conséquence, tous les envois jusqu'au poids de 5 kg.. sans valeur déclarée ou avec valeur déclarée jusqu'à fr. 50.000 à destination de la Russie d'Europe et dont les dimensions n'excèdent pas les limites prévues pour les colis postaux, sont exclus de l'expédition comme envois de messagerie.

Il n'est pas apporté de modification concernant les envois à destination de la Russie d'Europe qui excèdent les limites de poids, de dimensions et de valeur susindiquées, ainsi que tous les envois à destination de la Russie d'Asie.

Traitement douanier de l'horlogerie à l'entrée aux Etats-Unis. — Le Département du Trésor, à Washington vient de prendre, au sujet de l'acquittement des droits de douane pour l'horlogerie une décision définitive d'où il résulte que les montres complètes, avec boite. doivent payer le droit de douane de 25 % ad valorem, le droit spécifique d'après le nombre des pierres précieuses plus le droit de 40 °/o ad valorem sur la boite, conformément au paragraphe 191 de la loi de 1897, et elles ne doivent pas être taxées comme mouvements de montres.

Les grèves

Celle des menuisiers à Porrentruy n'est pas terminée, car aucun arrangement n'a pu se prendre. C'est la troisième depuis quelques mois. Tous ces mouvements genent à notre expansion industrielle et au fond n'aboutissent guère qu'à des misères réciproquement.

Sans doute l'ouvrier a le droit de suspendre le travail pour des raisons légitimes. Mais les grèves ne deviennent-elles pas trop nombreuses? Rien que pour la France. l'Office du Travail a enregistré 64 grèves pendant le mois de décembre 1899:

Bien que ce chiffre accuse une diminution par rapport au nombre des grèves du mois précédent, il est encore de beaucoup supérieur à la moyenne des grèves qui se sont produites au cours du mois de décembre pendant les 5 années antérieures à 1899, moyenne qui est de 22.

Le mouvement gréviste signalé déjà dans le département du Nord, mouvement qui ne s'est terminé qu'au courant de décembre, est en grande partie cause de ce résultat.

Les grèves de décembre 1899 comprennent 41,142 grévistes ; ce chiffre élevé est dû spécialement aux grèves des mineurs et des tisseurs de la Loire. En novembre 1898, il y avait eu seulement 20 grèves et 2.781 grévistes.

Les motifs sont plus ou moins toujours les mêmes : demandes d'augmentation de salaire. demandes de diminution du temps de travail, demandes de suppression des amendes, refus d'embaucher des ouvriers, demandes de renvois d'ouvriers ou de contremaitres, etc.

La durée de ces grèves a varié de 17 jours à un jour, et elles ont abouti à 15 réussites, 28 transactions et 26 échecs.

Puisse notre pays être mieux préservé de ces pénibles divisions et puisse la sagesse des patrons et la bonne entente des ouvriers, ramener dans notre monde industriel plus de cordialité et de confiance mutuelle !

Ça et là

Avis utile aux visiteurs de l'exposition. A la veille de l'exposition, dit un correspondant du Petit Comtois, il est utile de prévenir les bons provinciaux des accidents qui peuvent leur arriver durant leur séjour dans la capitale. Un des plus redoutables est sans contredit le danger toujours latent d'être sinon empoisonné. tout au moins intoxiqué par des aliments bizar-

Ecoutez ceci, braves gens de province, et fai-

tes-en ou n'en faites pas votre profit.

Il y a aux halles de Paris une catégorie d'industriels spéciaux que le langage administratif désigne sous le titre de marchands de viandes cuites. Ce qu'ils vendent se nomment jadis des nogatons. Mais l'argot a prévalu et cela s'appelle aujourd'hui des arlequins. Cette marchandise est composée de toutes sortes de denrées. En esset, ces gens-là recueillent les dessertes des tables riches, des ministères, des ambassades, des palais, des restaurants et des hôtels en renom. Chaque matin, eux-mêmes ou leurs agents, trainant une petite voiture fermée et garnie de soupiraux, facilitant la circulation de l'air, vont faire leur tournée dans les cuisines avec lesquelles ils ont un contrat.

Tous les restes des repas de la veille sont jetés pêle-mêle dans la voiture et ainsi amenés aux halles jusque dans la resserre. Là. chaque marchand fait le triage de ces amas sans nom, où les hors-d'œuvre sont mêlés aux rôtis, les légumes aux entremets. Tout ce qui est encore reconnaissable est mis de côté avec soin, nettoyé. paré (c'est le mot) et placé sur une assiette. On se cache pour accomplir ce travail d'épuration, et le client n'y assiste pas, en vertu de cet axiome, encore plus vrai là qu'ailleurs, qu'il ne faut jamais voir faire la cuisine.

Mais cela n'empêche pas que tout se vend et que beaucoup de clients des restaurants à la mode mangent avec délices les timbales milanaises et autres productions de ce genre, dont l'origine est fort problématique.

Rappelez-vous ceci, amis lecteurs, c'est qu'on ntilise tout dans cet immense Paris. et qu'en plus des timbales nommées plus haut les croûtes au pot et la plupart des croûtons poétique-ment placés en losange sur les légumes, n'ont d'autre origine que celle que je vous dénonce.

Avis. à vous tous, et défiez-vous. à votre visite à l'Exposition, des purées, salmis, pâtés et autres produits culinaires, dont la confection réclame des denrées de diverses espèces. C'est un bon conseil que je vous donne, et tout grajuit en plus.

Le prince et le singe. — Ce n'est pas une fable, mais une histoire arrivée.

Le prince Henri de Prusse, rendant visite à un vice-roi au cours de son dernier voyage en Orient, venait d'être introduit dans la sallede réception. Des parfums brûlaient dans des vasques de marbre soutenues par des ibis de bronze, et des hommes jaunes en robe de soie attendaient prosternés l'entrée solennelle du potentat oriental. Soudain une porte s'ouvre, le

prince Henris'avance la main tendue : un orangoutang se précipite dans la pièce, fait une grimace. lance un cri et se sauve... Les Chinois, tremblants, se sont relevés, le prince demeure pétrifié.

Enfin, le vice-roi accourt, balbutie des excuses, et finalement explique qu'il possède un singe — sorte de fétiche qui ne le quitte jamais — et que cet aimable compagnon, pris tout à coup d'une velléitéd'indépendance, s'est échappé de ses appartements.

L'histoire, paraît-il, est parvenue à Pékin quelque temps après, et tout s'est terminé par l'ordre expédié au fonctionnaire d'avoir à choisir entre la mort du dit singe ou le sacrifice de sa propre tête...

Pauvre bête!

Singulière horloge. — Une grande usine vient de commander à une maison de Derby une horloge d'un genre singulier. Cette horloge sonne treize coups pour annoncer une heure. On raconte que le directeur de cette usine remarqua qu'un assez grand nombre d'ouvriers rentraient de leur diner, quelques minutes après une heure. Il s'informa de la cause du retard et les délinquants lui apprirent qu'ils ne pouvaient entendre l'horloge de l'usine sonner une heure. C'est alors qu'il commanda une nouvelle horloge sonnant treize coups.

LETTRE PATOISE

Dà lai Côte de mai.

Tiain quiéqu'un aivait reçi les deriës sacrements, les végins di malaite ces annaies pessaies allint prayïe le rosaire po lu dains sai tchaimbre, à moins en lai montaigne. De nos sans, cte belle

côtume s'à bin trop peurdjuë.

Le Franzelé des graibeusses se trovai, d'ai-pré ce qu'an diait dains le velaidge, en tote extrémitai. Le tiurië était aivu la voille le trovai, ai peu y aivait cirië ses soulais, âtrement dit, ai y aivait beyië tos ses droits. Les dgens que le saivint. allennent prayïe tchië lu, comme coli se faisait tot poitcho. Un des aimis de lai famille demaindé en lai fanne : « A-t-é bin mà, le Franzelé ? Craites-vos qu'ai me recognétrait ? - Dé nâni; vos n'ai paië pe fâte d'épreuvai: Ai ne cognât pu niun. — I veu voi épreuvai de yi dire in mot. Moi, i crais comme nos sont aidé aivu des aimis, qu'ai me veut recognâtre. non, léchiëte-lo tranquille, çoli yi ferait trop de poëne, en ci pore hanne, el é dje taint seufri! -Ah vos peutes craire ! C'à le contrére; ai veu étre bin aige de me voi. » Tiain lai fanne voyé qu'ai velait pai fouëche allait tirië les rideaux di yé, elle yi fesé signe de lai cheudre en lai tieugenne, ai peu yi dié tot doucement — « Ne dites à moins ran. Mon hanne n'à pe ci; el â-tallai en lai foire de Montfacon; ai veu seulement rentraî tiain ai seré neu, po qu'an ne le voye pe. Ci bon aimi ne pravé pu; ai s'en allé tot capou!

Ai n'é recontay cte farce qu'en

Stu que n'à pe de bôs.

Etat civil

DAMVANT

Naissances.

Janvier et février 1900. 26 jan. Fierobe Eugène, Louis Paul, fils de Fierobe Charles de Bremoncourt (France) et de Elisa née Moury. — 20 fév. Rérat Marie, Georgette, Antoinette, Suzanne. fille de Rérat Louis, pierriste de Réclère et de Eléonore née Coinçon.

Mariages.

6 fév. Jubin Paul, Etienne, Auguste, Eugène, maréchal de Rocourt et Juillard Marie, Célestine, ménagère de Damvant. — 24 fév. Lachat Joseph, Conrad, postillon de Asuel et Rérat Clémence, Henriette, servante de Fahy.

FONTENAIS

Décès.

Février 1900.

22. Feuerstein Catherine née Boinay, de Au, Tyrol (Autriche) née le 18 mai 1829. — 28. Beuclair Emile, visiteur de Bondeval (France) né le 21 novembre 1843.

Naissances.

5. Voisard Louis, Emile, Numa, Jules, fils de Louis, horloger de Fontenais et de Cécile née Ganguillet. — 19. Barré Alice, Louise, fille de Emile, horloger de Faverois, (France) et de Eugénie née Valzer. — 18. Oeuvray Rosine, Pauline, Hermance, fille de Louis journalier de Bressaucourt, et de Daucourt Adélaïde, Séraphine, née Beuret. — 21. Voisard Julia, Maria, fille d'Emile boîtier, de Fontenais, et de Julia née Froidevaux.

. Mariages.

2. Voisard Joseph, horloger de Fontenais, et Voisard Ursule de Fontenais. — 19. Girardin Albert, horloger de Grandfontaine, et Mahon Irma, de Bressancourt.

Récréations du dimanche

Solutions aux questions posées dans le N° 112 du Pays du Dimanche :

439. CHARADE.

Sou, tien (soutien).

440. DOUBE ACROSTICHE.

H AUDI O

○ CTRO ⊢ □ AOBA □

O CTAV E

□ ABOU ≂

∞ amor ⊢

ABYL E

441. CURIOSITÉS.

LE VIRGILE AU RABOT.

Ce poète, qui naquit à Nevers et mourut vers 1662, était menuisier.

Il se nommait Adam Billaut. Il attira sur lui l'attention des grands seigneurs, qui l'appelèrent d'abord Maître Adam, puis ils le surnommèrent Virgile au Rabot.

Ses œuvres comprennent trois recueils : Villebrequin, Chevilles, Rabot. Les deux premiers ont seuls été publiés.

442. MOTS EN CROIX.

E E T

SYMPHONIE

VE

N

N

Ont envoyé des Solutions complètes : MM. Ave, à Corban.

Ont envoyé des Solutions partielles: MM. Myosotis à Lucerne; Eureka à Glovelier; Sémiramis au Locle; Hamilcar à Bienne; Kociuske à Renan.

447. CHARADE.

Par moitié le mot se divise :
La première se voit à nombre d'animaux,
La seconde se peuple et s'orne d'édifices,
Le tout est composé d'airs connus et très beaux
Qui sont en opéra comique
Toujours entraînante musique.

448. RÉBUS GRAPHIQUE.

SVOCON NEA TCARAN

449. LETTRES INCONNUES.

Ajouter successivement les dix premiers Nombres aux dix mots suivants, et former dix autres mots.

BADE. NAGER. GELÉ. ÉMERI.

LIEU. ÉTONNÉ. DINER. RACE.

ROTIN. PIROGUE.

450. COMBLES.

Quel est le Comble de la Frugalité pour un écolier?

Envoyer les solutions jusqu'au mardisoir, 20 mars courant.

Publications officielles.

Convocations d'assemblées.

Courroux. — Le 11 à 11 h. pour nommer un instituteur et la commission de vérification des comptes.

Cornol. — Le 11 à 1 h. 1/2 pour voter le budget, le règlement des eaux, et s'occuper d'un chemin.

Les Bois. — Le 11 après l'office pour voter le règlement concernant la loi de l'assistance, passer les comptes de l'hospice, nommer un conseiller et voter le budget.

Soyhières. — Le 11 à 12 h. 1/2 pour passer les comptes, voter le budget, décider la révision du règlement des eaux etc.

Vendlincourt. — Le 11 à midi pour remplacer le maire.

Courrendlin. — Assemblée paroissiale le 11 après l'office pour passer les comptes, voter le budget, s'occuper de la question diocésaine et nommer les autorités paroissiales.

Montenol. — Le 18 à 2 h. pour passer les comptes.

Cote de l'argent

du 8 mars 1900.

Argent fin en grenailles. fr. 105. 50 le kilo.

Argent fin laminé, devant servir de base pour le calcul des titres de l'argent des boites de montres . . . fr. 107. 50 le kilo.

L'éditeur: Société typographique de Porrentruy.